

QUEURS

antais naturels, à 38, 40, 45, 50, 55 et
on des clients.
et 24, fût compris.
une, Malaga, Madère, Xérés,
et ouvert à prix réduits.

Vins, à Bulle.



Wines Hirt
excellentes

Garantie pour
chaque paire.
Demandez
catalogue gratuit!

remboursement:

messieurs, No. 39-48	Frs. 8.50
messieurs, No. 39-48	Frs. 9.-
ouvriers, No. 39-48	Frs. 7.80
es, forme No. 36-42	Frs. 7.-
No. 36-43	Frs. 6.30
No. 26-29	Frs. 4.20
No. 30-35	Frs. 5.20
No. 26-29	Frs. 5.-
No. 30-35	Frs. 6.-
No. 26-29	Frs. 4.50
No. 36-39	Frs. 6.80

W. Hirt
Bulle.



A

2.- & 1.-

SOUMISSION

Société de laiterie de La Tour
soumission la fourniture et la con-
d'un plancher, — env. 140 m² — pour
an de la porcherie.
renseignements, s'adresser à M. D.
dey, laitier, et déposer les soumis-
chez M. A. Yerly, président jusqu'au
20 août à 8 h. du soir.
Tour, le 16 août 1910.

Le Comité.

A louer

appartement de deux ou trois cham-
baines et dépendances, eau et lumière
électrique.
S'adresser à Haagenstein et Vogler, Bulle,
11273 B.

Savon Bor Milk

ampf et Cie, le seul remède infail-
lible
toutes les
impuretés du teint.
5 cent. pièce à la pharmacie P. G.
Coiff. P. Gremund et Coiff. Vve A.
ot, Bulle.

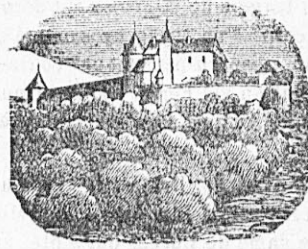


La lessive
la plus
moderne

PERPLEX
nettoie, blanchit et
désinfecte tout à la fois.
Savonnerie Kreuzlingen
CHARLES SCHULER & C^{ie}



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois » 2.50
Etranger. 1 an » 9.—
» . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5³⁷ 8³⁵ 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁰ 9⁰⁰ — BULLE, arr. 7⁴⁰ 9⁰⁷ 12¹⁰ 4⁵⁰ 8³⁵ 10⁴⁰

BULLE, le 23 août 1910.

Lettre
au Monsieur qui a défendu
de sonner les cloches le 1^{er} août.

Monsieur,

En passant l'autre soir dans l'admi-
rable petit village que vous habitez et
où s'exerce votre ministère, je me suis
arrêté un instant devant un spectacle
inoubliable.

Dans la brume du crépuscule, les
maisons semblaient se recueillir pour
une nuit de calme et de repos. Des
cheminées montaient lentement vers le
ciel de longs serpents de fumée
bleuâtre et, près des fontaines les
bœufs paisibles tendaient leurs na-
seaux fumants. Tous les détails de ce
paysage de rêve se profilaient sur la
colline violette du Gibloux, qui lui-
même dessinait au loin sa croupe ar-
rondie sur le fond du ciel rose. Et la
mélodie de l'angelus se mit à résonner
doucement.

Spontanément un cri d'admiration
sortit de ma bouche et, dans une mi-
nute de recueillement, je sentis mon
âme s'élever bien au-dessus des mille
préoccupations mesquines qui encom-
brent le chemin de la vie.

Aujourd'hui, c'est avec un sentiment
de profonde tristesse que réapparaît
dans mon imagination le merveilleux
tableau dont je conserverai longtemps
le souvenir.

Tandis que d'un bout à l'autre de
la Suisse, dans la plaine où blondit la
moisson comme sur les pentes alpes-
tres, au sein des cités et dans les ha-
meaux, partout en un mot les cloches
s'ébranlent pour célébrer la patrie,
vous avez, vous, Monsieur, défendu de
sonner. En ce jour où les cœurs vi-
brent dans les poitrines et l'airain
dans les clochers, immense et solen-
nelle harmonie, vous avez refusé de
mêler votre voix; vous avez imposé
le silence aux cloches de votre village.
Et dans ce village charmant, fait pour
les idylles, dans ce décor d'où l'on
croit entendre monter sans cesse une
prière patriotique, ce fut ce soir-là
comme une lugubre protestation con-
tre le sentiment qui a fait la grandeur
de notre petite Suisse.

Peut-être, Monsieur, vous êtes-vous
laissé prendre aux principes d'inter-
nationalisme, d'antimilitarisme, aux

théories chères à Hervé. Peut être
niez-vous toute idée de patrie et notre
drapeau a-t-il le don de vous agacer.
Mais ne représentez-vous pas cepen-
dant l'essence même de l'autorité,
voire même de l'autoritarisme? Votre
conduite apparaît donc illogique et in-
compréhensible à tous égards. J'aime
à croire, malgré tout, que vous n'avez
pas honte de votre nationalité, que vous
êtes fier de votre titre de citoyen
suisse et libre.

Où serait-ce plutôt le culte de la li-
berté qui vous effarouche?

Plus on réfléchit, moins on com-
prend la défense intempestive que
vous avez faite. Evidemment, vous
n'avez pas réfléchi. Car, même si,
comme il faut l'admettre, aucune
émotion, aucun sentiment d'entou-
siasme n'est capable d'ébranler votre
cœur endurci, il reste une question de
convenance.

En effet, que vont penser vos voi-
vins? Votre clocher est peut-être le
seul en Suisse qui ait boudé la patrie.
Ce silence est discordant au suprême
degré. Qu'ont dû éprouver vos braves
villageois en entendant de toutes les
églises aux environs s'élever des hym-
nes émus vers le ciel étoilé du 1^{er} août?

Aussi, je voudrais vous demander
humblement de songer à votre situa-
tion, aux fonctions que vous remplis-
sez. Votre rôle — ce n'est pas à moi
de vous le rappeler — n'est-il pas de
répandre l'idéal, de cultiver les senti-
ments les plus nobles qui consistent à
nous faire aimer Dieu et la patrie?

Vous avez interdit la sonnerie pour
le motif que le 1^{er} août est une fête
fédérale, que *cela vient de Berne*. Per-
mettez-moi de vous assurer que vous
êtes demeuré dans une mentalité quel-
que peu désuète. Autrefois, il est vrai,
il était de bon ton, dans certain mi-
lieu, de condamner tout ce qui est fé-
déral. Les lois les plus humanitaires et
les plus utiles étaient combattues sys-
tématiquement parce que « cela ve-
nait de Berne », telles la révision, la
loi sur les poursuites, et tant d'autres.
Aujourd'hui il y a du progrès et les
catholiques intelligents tiennent à af-
firmer leur patriotisme à chaque oc-
casion.

Vous ne voudrez pas, cher Mon-
sieur, former une exception regretta-
ble et je suis persuadé que l'année
prochaine vous serez revenu à des
sentiments plus dignes, plus nobles,

plus progressistes. Je veux croire que
le soir du 1^{er} août 1911 les honnêtes
habitants de votre joli village auront
un instant de recueillement et de saine
émotion en écoutant leurs cloches
chanter à toute volée à l'unisson de
leurs compagnes et célébrer la patrie,
la liberté et la tolérance.

C'est dans cet espoir que j'ai l'hon-
neur de vous présenter, Monsieur,
mes saluts patriotiques.

A. DESRIEUX.

VIII^e Exposition suisse
d'agriculture.

(Lausanne 10-19 septembre 1910.)

L'industrie laitière.

Le nombre des inscriptions pour les
produits à exposer dans la division de
l'industrie laitière, et plus spécialement
pour les fromages, est de près de 600,
représentant plus de 700 numéros du
catalogue. Il a dépassé de beaucoup
les prévisions les plus optimistes; et,
par ce fait, un certain nombre d'ins-
crits ne pourront être admises.

Bien que la place disponible per-
mette de loger tous ces produits, le
crédit alloué pour les récompenses
oblige d'en éliminer. Pour rester dans
les limites du crédit mis à sa disposi-
tion, le jury sera obligé d'être très
difficile et d'éliminer des récompenses
tous les produits qui ne seront pas de
toute première qualité.

Les exposants ne faisant pas partie
de collectivités sont invités à procéder
à une inspection préalable (Vorschau),
de manière à ne laisser parvenir à
l'Exposition que les produits de qua-
lité vraiment supérieure. On prévoit
une réduction du 30 au 40 pour cent
au moins.

Les travaux de construction et d'a-
ménagement intérieur pour l'exposi-
tion laitière sont à peu près terminés.
La place prévue permettra de loger
convenablement tous les objets et pro-
duits inscrits.

L'installation des deux fromageries
qui seront en exploitation pendant la
durée de l'exposition a été confiée
aux deux importantes maisons Fritz
Marti, à Berne, pour une fromagerie
à vapeur, et Ott frères, à Word, pour
une fromagerie ordinaire. Le mon-
tage des installations a commencé.

Forêts. Chasse. Pêche.

L'exposition de forêts, chasse et pé-
che s'annonce fort bien. Le pavillon
qui l'abritera, construit en bois rusti-

que non écorcé, et couvert en veilles
tuiles, couvrira une superficie de 1200
mètres carrés et présentera l'aspect
le plus pittoresque. Plus de 200 expo-
sants sont inscrits, dont 26 pour la
pêche. Un aquarium long de soixante
mètres réunira la plus grande partie
des poissons suisses appartenant au bas-
sin du Rhône, du Rhin et du Tessin. On
pourra y voir une pisciculture (élevage
des poissons) en activité. La visite en
sera aussi attrayante qu'instructive.

NOUVELLES SUISSES

Le nouveau fusil. — Le triomphe
des tireurs suisses au match interna-
tional de Loosduinen (Hollande) est
aussi celui de l'arme qu'on nous pro-
pose comme nouveau fusil. Le départe-
ment militaire fédéral avait confié
cette arme à nos tireurs et la fabrique
fédérale de munitions leur avait remis
3000 cartouches, à la condition ex-
presse, qui a été scrupuleusement te-
nue, que le fusil ne fût pas montré
aux étrangers et qu'aucune cartouche
ne leur fût donnée. C'est le nouveau
fusil et son excellente munition qui
ont assuré la victoire de nos tireurs.

Les recettes des C. F. F. — Les
chemins de fer fédéraux ont trans-
porté en juillet 7,661,000 voyageurs
et 1,102,000 tonnes de marchandises.
Les recettes de transport ont été de
17,491,000 fr. Comparé à celui de juil-
let 1909, le nombre des voyageurs est
en augmentation de 287,155, le nom-
bre des tonnes de marchandises en
augmentation de 50,140 et la recette
des transports en augmentation de
831,447 fr. Les recettes totales de
l'exploitation pour le mois de juillet
s'élèvent à 17,874,000 francs, soit
816,474 fr. de plus que l'an dernier.
Les dépenses sont de 9,469,000 fr.,
soit 302,802 fr. de moins qu'en 1909.
La recette totale du 1^{er} janvier à fin
juillet 1910 est de 100,666,546 fr.,
soit 5,625,731 fr. de plus que l'an der-
nier. Les dépenses pour la même pé-
riode se sont élevées à 62,926,563 fr.,
soit 1,036,156 fr. de moins qu'en 1909.
L'excédent de recettes pour les sept
premiers mois est de 37,739,983 fr.,
soit 10,661,887 fr. de plus que l'an
dernier.

Valais. — Macabre découverte.
— On mande d'Orsières que près du
col Ferret, au torrent des Econduits,

des bergers de la Peulaz ont découvert le corps d'un voyageur nommé Helfmann, disparu pendant une course qu'il faisait au val Ferret italien et qui est tombé, victime d'un accident près du col.

Vaud. — Brûlés. — On a amené jeudi matin à l'infirmerie de Moudon une dame de Lucens qui a été affreusement brûlée par l'explosion d'une burette à pétrole.

L'après-midi du même jour, une jeune fille de Moudon, gravement brûlée par une lampe à alcool qui a fait explosion, a également dû être conduite à l'infirmerie.

A L'ÉTRANGER

France. — Un héros. — Deux dragons qui se baignaient dans le Gers à Layrac se sont noyés. Le lieutenant Lemoine, voulant leur porter secours, a péri avec eux. Avant de se jeter à l'eau, cet officier avait dit : « Je sais que je vais à la mort, mais c'est mon devoir. »

— La suppression du sac dans l'armée. — Le sac des fantassins français, adopté au cours de la conquête algérienne, est supprimé depuis quelques jours. Cette réforme si importante, si ardemment réclamée depuis de nombreuses années, s'est accomplie en silence.

Le sac, à cadre rigide, reluisant aux jours de revue, mais meurtrissant le dos pendant les longues marches, comprimant les épaules par des courroies serrées à l'extrême, gênant la respiration, est remplacé par une sorte de petit bagage en toile, couleur cachou, imperméable, porté très bas sur le dos, au creux des reins et maintenu par deux courroies en cuir souple de couleur fauve prenant appui sur les épaules, à la manière des touristes.

Le nouveau sac chargé ne pèse que 3 kil. 950 ; il contient le linge de rechange, les vivres de réserve et une marmite en aluminium de trois litres, remplaçant l'ancienne gamelle individuelle.

Italie. — Aviateur militaire tué. — Un aéroplane monté par un officier, venant de Rome, a volé au des-

sus de Civita-Vecchia. Il est ensuite reparti pour Rome. L'aviateur a été acclamé par la foule. Un peu plus tard, la nouvelle est parvenue de Magliana et de Ponte Galera que l'aviateur avait fait une chute et s'était tué.

La victime de l'accident est le lieutenant de cavalerie Vivaldipasqua, âgé de 27 ans. Il avait obtenu son brevet de pilote à Mourmelon-le-Grand. L'appareil est brisé. Le visage de l'aviateur est méconnaissable.

— Le choléra en Italie. — L'épidémie suit son cours normal et tend naturellement à se disséminer, soit par la fuite d'un grand nombre d'habitants dans la région, soit à cause de la chaleur. On prétend que dans le centre du fléau, un tiers de la population est déjà parti.

A Trani, on a constaté 19 nouveaux cas, dont 15 ont été foudroyants. A Bari, on a relevé trois cas suspects chez des soldats de la garnison.

Le ministère de l'intérieur continue à envoyer sur les lieux des médicaments et tout ce qui est reconnu nécessaire ou demandé par les autorités sanitaires locales dans le but d'enrayer les progrès de la maladie. La Croix-Rouge a envoyé à Trani et à Bari deux groupes d'infirmiers.

Partout on prend des précautions rigoureuses : à Turin, Milan, Florence, Ancône, Gênes, Rome, des lazarets sont installés et un service de désinfection organisé dans les garcs. Malheureusement, à Naples, par une coupable négligence, on a laissé débarquer quelques personnes provenant des lieux infectés, sans les soumettre à la surveillance sanitaire.

L'examen bactériologique des déjections a fait reconnaître dans toutes les analyses une grande quantité de bacilles virgule, c'est-à-dire le vrai choléra asiatique.

On prend de grandes précautions dans les ports fluviaux du Tibre, où les tartanes sont visitées et désinfectées. Des ordres sévères ont été donnés pour surveiller les fruits, les poissons et les légumes, ainsi que pour le balayage des rues et le nettoyage des maisons. Du reste, l'état sanitaire de Rome est excellent.

Dans la province de Bari, toutes les

stations du chemin de fer Bari-Barletta sont munies de postes d'isolement avec pharmacie et linge. Une surveillance s'exerce sur les barques de pêche le long de la côte.

Les *Basler Nachrichten* ont reçu d'Arrolo une dépêche disant tenir de bonne source que six cas de choléra se sont produits à Milan.

Allemagne. — Terrible explosion à Munich. — Une grave explosion de benzine s'est produite vendredi à Munich dans une maison. La concierge de la maison et une lessiveuse ont été tuées ; sept autres personnes ont été blessées. Les autres locataires ont pu être sauvés par les pompiers. Les vitres des fenêtres ont volé en éclats dans tout le voisinage.

— Le krach de la *Niederdeutsche Bank*. — L'enquête sur la *Niederdeutsche Bank* dont la faillite prend les proportions d'une vraie catastrophe, a amené une quatrième et une cinquième arrestations, celles de M. Auguste Nolden directeur d'une Compagnie de moteurs et d'une fabrique d'objets en caoutchouc à Francfort et Aix-la-Chapelle, et celle de M. Hartwig qui était à la tête d'une Société de terrains à Dortmund. L'enquête officielle a établi que M. Ohm, directeur de la *Niederdeutsche Bank*, avait pour vingt millions de marks de dettes personnelles indépendamment des soixante-deux millions de marks engloutis dans la *Niederdeutsche Bank*.

Amérique. — Incendie monstre. — Les grands magasins « A la Ville de Londres », à Buenos-Ayres, sont totalement détruits. Les dégâts sont énormes.

BRÈVES NOUVELLES

— Suisse —

La caisse fédérale a reçu jusqu'à ce jour, au profit des inondés, la somme de 623,835 francs.

— Une fillette de la Battiaz (Valais) a été trouvée étranglée dans une cour. On croit connaître le criminel.

— On annonce de Lauterbrunnen que l'on a retrouvé les corps des trois touristes disparus au Rottal (Jungfrau).

— L'autorité fédérale va prendre des mesures énergiques pour parer au danger de propagation du choléra signalé en Italie.

Pendant une minute, Edmond resta pensif.

Puis, relevant la tête, il dit d'une voix triste :

— Là, dans ce coin du cimetière, repose mon père ; ici, mon grand-père maternel : Edmond de Bussières, Jacques Mellier, la victime, le meurtrier !

La comtesse lui répondit :

— Il s'est repenti, Dieu lui a pardonné !

Elle ajouta :

— Laissons dormir les morts. Venez, mon fils, venez ; nous allons, maintenant, embrasser votre mère.

Ils rejoignirent la voiture qui les attendait devant l'auberge du village. Ils y prirent place. Edmond dit un mot au conducteur, qui lança son attelage dans la direction du Seuilon.

Le comte de Bussières avait à peine répondu aux questions de Lucile par ces mots : « Il va venir », qu'on entendit le roulement d'une voiture.

M. Dumoulin se pencha à la fenêtre.

— C'est Mme la comtesse, c'est M. le vicomte, dit-il.

Lucile bondit hors de la salle à manger

L'Association neuchâteloise des marchands de vin a décidé de majorer le prix des vins de 12 à 20 cent. par litre.

CANTON DE FRIBOURG

La chasse. — Le Conseil d'Etat a fixé les dates d'ouverture et de clôture des différentes chasses comme suit :

Chasse au lièvre et au renard, du 13 septembre au 12 novembre ;

Chasse à la plume, du 13 septembre au 30 novembre, à l'exception du faisan, de la perdrix grise et des gallinacés des montagnes ;

Chasse à la perdrix grise, du 13 au 27 septembre ;

Chasse aux gallinacés des montagnes, lièvre des Alpes, marmottes et carnassiers des hautes régions, du 13 septembre au 30 octobre ;

Chasse au chamois, du 13 au 27 septembre ;

Chasse sur les lacs : la chasse aux palmipèdes, sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, est permise du 1er septembre au 31 mars (concordat du 7 août 1876). Sur les autres lacs, elle est ouverte du 13 septembre au 30 novembre.

La grâce de Maillard. — La presse est généralement sobre de commentaires sur la solution de « l'affaire » Maillard. Les journaux se bornent à relater les incidents de la séance du Grand Conseil, acceptant sans autre la décision de notre Autorité suprême, bien aise en somme de ne pas voir fonctionner chez nous la sinistre machine. Seul, le *Fribourgeois* n'a pas l'air satisfait de la chose et se sert de grands mots pour manifester son mécontentement du peu de cas qu'en pays de Fribourg on fait des lois. Ce mouvement de mauvaise humeur pourrait en d'autres circonstances paraître légitime, les lois de Fribourg ne dureraient qu'un jour, mais le sujet d'aujourd'hui est par trop macabre pour épiloguer. Nous ne croyons cependant pas que l'auteur du rétablissement de la peine de mort dans le canton de Fribourg le pacifique député Currat, « se soit retourné dans sa tombe à Grandvillard », comme l'assure notre confrère ; si dans « l'au-delà » où il se trouve, le brave député repasse les discours que jadis il prononça au Grand Conseil, c'est bien plutôt de la fameuse échelle à poissons qui lui tenait tant à cœur qu'il entretient son auditoire de trépassés. Mais souhaiter la guillotine dans le royaume de St-Pierre, la chose ne paraît guère admissible. Le *Fribourgeois* serait-il brouillé avec les saints ?

en criant :

— Mon fils ! mon fils ! mon fils !

Rouvenat, Jean Renaud, M. Dumoulin la suivirent.

Blanche restait immobile, appuyée contre un meuble.

— Ma chère enfant, lui dit le comte, à mon bras, vous pouvez venir au-devant de votre fiancé.

Lucile, éperdue, folle de joie, les bras ouverts, se précipitait vers la voiture qui venait de s'arrêter dans la cour.

Edmond sauta lestement à terre et tomba dans les bras de sa mère.

Ce fut une étreinte délicieuse, passionnée, un instant de joie délirante.

Rouvenat s'étant avancé, tendit sa main à la comtesse pour l'aider à descendre.

— Merci, monsieur, lui dit-elle avec un gracieux sourire ; monsieur Pierre Rouvenat, n'est-ce pas ?

— Oui, madame la comtesse, Pierre Rouvenat, le vieux serviteur du Seuilon.

Des bras de sa mère, Edmond passa dans ceux de Jean Renaud, à qui il dit :

— Vous êtes aussi mon père !

Rouvenat s'approcha.

FEUILLETON DE « LA GRUYERE »

229

La Fille maudite

PAR

EMILE RICHEBOURG

Les regards étaient illuminés, les fronts radieux, les visages resplendissants.

Cependant, au bout d'un instant, Lucile parvint à vaincre son émotion.

— Monsieur le comte, demanda-t-elle d'une voix entrecoupée, où est-il ? Quand aurai-je le bonheur de le revoir ?

— Il va venir, répondit le comte.

Lucile se laissa tomber sur un siège et mit sa main sur son cœur, comme pour en arrêter les battements précipités.

Pendant que le comte de Bussières et M. Nestor Dumoulin, aussitôt descendus de la voiture qui les avait amenés de Vesoul à Frémicourt, prenaient à pied le chemin de la ferme, la comtesse de Bussières et Edmond se dirigeaient lentement vers le cimetière.

Ils y entrèrent.

La comtesse s'appuyait sur le bras d'Edmond.

Au bout d'un instant, ils s'arrêtèrent.

Edmond, montrant une pierre à la comtesse, prononça ces deux mots :

— C'est là !

La grande dame se mit à genoux, le jeune homme s'agenouilla près d'elle.

Pendant quelques minutes, silencieux, recueillis, le front courbé vers la terre, ils prièrent tous deux.

Quand ils se relevèrent, Mme de Bussières avait mouillé son mouchoir de larmes.

Pour sortir, ils marchèrent de nouveau au milieu des tombes et des croix.

Soudain, pressant doucement le bras de la comtesse, Edmond s'arrêta, en disant :

— Regardez !

Ils étaient devant un petit monticule de terre fraîchement remuée.

Sur cette terre, on avait planté provisoirement une croix de bois peinte en noir. Elle portait ce prénom et ce nom écrits au pinceau avec de la couleur blanche :

JACQUES MELLIER.

Nécrologie. — M. Menon, conseiller en chef, est décédé le 18 septembre 1899, à l'âge de 64 ans.

Collec — L'arrêté du 13 septembre 1899, relatif à la Ville de Bâle, sera fait par domicile personnel fédérés éprouvés par inondations. Prière de s'adresser à l'accueil aux

Ecoles — L'horaire des écoles est fixé au vendredi 13 septembre 1899, à 8 heures du matin. Tous les parents sont invités à se rendre à l'école à l'heure indiquée. Peuvent être admis ceux qui ont été admis le 13 avril 1911.

Moral — L'horaire des écoles est fixé au vendredi 13 septembre 1899, à 8 heures du matin. Tous les parents sont invités à se rendre à l'école à l'heure indiquée. Peuvent être admis ceux qui ont été admis le 13 avril 1911.

— Mon je dit-il, perme famille de l'Edmond pondit, en l'— Je vous donnés au treize ans, c Saint-Irvin. La comtes — Vous n convenu ; v Arfeuillé co sières. — Je rem la comtesse, est de vivre retraite est i appartient r dame ; je ne Je le verrai le bonheur de pour tous les à lui, madan je l'espère, p — Ma chère je ne veux Mais, sans q

Association neuchâteloise des marchands de vins a décidé de majorer le prix des vins à 20 cent. par litre.

ANTON DE FRIBOURG

La chasse. — Le Conseil d'Etat a décidé des dates d'ouverture et de clôture de différentes chasses comme suit :
 - La lièvre et au renard, du 12 septembre au 12 novembre ;
 - La plume, du 13 septembre au 30 novembre, à l'exception du perdrix grise et des gallinacés des montagnes ;
 - La perdrix grise, du 13 septembre au 31 octobre ;
 - Le chamois, du 13 au 27 octobre ;
 - La chasse aux lapins sur les lacs de Neuchâtel et Morat, sur les lacs de Neuchâtel Morat, est permise du 1er septembre au 31 mars (concordat du 7 1876). Sur les autres lacs, elle est permise du 13 septembre au 30 octobre.

grâce de Maillard. — Le Conseil d'Etat a généralement sobre de comités sur la solution de « l'affaire Maillard ». Les journaux se bornent à rapporter les incidents de la séance du Grand Conseil, acceptant sans la décision de notre Autorité supérieure, bien aise en somme de ne pas mentionner chez nous la sinistrose. Seul, le *Fribourgeois* n'a rien dit de la chose et se sert de mots pour manifester son contentement du peu de cas qu'en a fait le Grand Conseil. C'est un moment de mauvaise humeur pour d'autres circonstances paraît-il, les lois de Fribourg ne durent pas un jour, mais le sujet d'aujourd'hui est par trop macabre pour éveiller l'attention. Nous ne croyons cependant pas que l'auteur du rétablissement de la loi de mort dans le canton de Fribourg le pacifique député Currat, ait retourné dans sa tombe à la fin de sa vie, comme l'assure notre *Journal* ; si dans « l'au-delà » où il se trouve, le brave député repasse les jours que jadis il prononça au Grand Conseil, c'est bien plutôt de la terre échelle à poissons qui lui tendent à cœur qu'il entretient son âme de trépassés. Mais souhaiter la chose ne paraît guère admissible. Le *Fribourgeois* serait-il si méchant avec les saints ?

Nécrologie. — M. l'avocat Alfred Chassot, député, est décédé dimanche dernier à Estavayer, à l'âge de 64 ans. Le défunt entra au Grand Conseil en 1881 ; en 1892, il succéda à M. Menoud au Conseil d'Etat, où il ne resta que deux ans. Il fut aussi conseiller communal de Fribourg durant douze années. Comme député, il présida le Grand Conseil en 1885, 1890, 1899, 1904 et 1908. M. Chassot était une personnalité marquante du parti conservateur fribourgeois.

GRUYÈRE

Collecte. — En conformité de l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 juillet dernier, l'autorité communale de la Ville de Bulle informe le public qu'il sera fait prochainement une collecte à domicile pour venir en aide aux Confédérés éprouvés par les dernières inondations.

Prière est donc faite de réserver bon accueil aux quêteuses.

(Communiqué)

Ecoles primaires. — La rentrée des écoles primaires de Bulle est fixée au vendredi 2 septembre, à 8 heures du matin.

Tous les enfants nés en 1903 et domiciliés sur le territoire de la Commune de Bulle doivent entrer ce jour-là en classe.

Peuvent aussi se présenter ceux qui auront 7 ans révolus le 30 avril 1911. *La Commission scolaire.*

Horaires de chemin de fer. — L'horaire d'hiver des chemins de fer est sorti de presse. Pour la Gruyère, il n'y a pas grand changement. Cependant, les trains du B.-R. partant de Bulle à 5 h. 37 et 8 h. 35 sont supprimés et remplacés par un nouveau train partant à 7 h. 12.

Le train de 8 h. 35 dont la mise en marche était due à l'initiative et aux pressantes démarches du Conseil communal de Bulle, était certainement très apprécié du public ; mais d'autre part celui de 5 h. 37 n'aurait pas grand intérêt en hiver et le maintien des deux paraissait trop onéreux au B.-R. qui a proposé de les fusionner en celui de 7 h. 12. Le Conseil communal, admettant les considérations financières très sérieuses exposées par le B.-R., s'est rangé à cette simplification, pour l'hiver seulement. De même d'ailleurs que le Conseil d'Etat. L'autorité bulloise a par contre formellement demandé que, pour l'été prochain, on revienne au statu quo. C'est admis en principe.

— Mon jeune maître, à qui je dois la vie, dit-il, permet-il au vieux domestique de sa famille de lui baiser la main ?

Edmond l'entoura de ses bras et lui répondit, en l'embrassant :

— Je vous rends les baisers que vous avez donnés au petit Edmond, il y a plus de treize ans, dans la chambre d'auberge de Saint-Irvin.

La comtesse disait à Lucile :

— Vous ne quitterez plus votre fils, c'est convenu ; vous aurez votre appartement à Arfeuille comme à Paris, à l'hôtel de Bussières.

— Je remercie de tout mon cœur madame la comtesse, répondit Lucile ; mon intention est de vivre dans une retraite absolue ; cette retraite est ici, au Seuilon. Mon fils vous appartient maintenant plus qu'à moi, madame ; je ne le retiendrai pas, il vous suivra. Je le verrai partir sans faiblesse. Pour le bonheur de mon enfant, j'aurai du courage pour tous les sacrifices. Mais le Seuilon est à lui, madame, il y reviendra quelquefois, je l'espère, pour embrasser sa mère.

— Ma chère Lucile, répliqua la comtesse, je ne veux point contrarier votre volonté. Mais, sans quitter complètement cette belle

vallée où j'aimerais aussi passer quelques jours, vous pourrez venir voir notre Edmond et sa jeune femme à Arfeuille. Nous sommes deux mères qui avons souffert, nous nous comprendrons, nous nous aimerons, et ensemble nous parlerons du passé.

Sur ces mots, la comtesse ouvrit ses bras et elles s'embrassèrent avec effusion.

Pendant ce temps, Edmond, quittant Rouvenat, s'était avancé à la rencontre de Blanche.

La jeune fille, émue et rougissante, baisait timidement les yeux.

— Edmond, dit le comte, votre fiancée est au bras de votre grand-père ; devant moi, mon fils, vous pouvez lui donner le premier baiser.

Blanche tendit son front candide sur lequel Edmond, non moins ému qu'elle, posa ses lèvres.

Et tout bas il murmura :

— Vous êtes et serez toujours ma douce fée de l'espérance !

La voix de Jean Renaud dit derrière lui : — La bonne étoile est au ciel.

— Oh ! l'adorable enfant ! disait la comtesse à l'oreille de Lucile ; comme nous allons la chérir ! *(A suivre.)*

— Ma chère Lucile, répliqua la comtesse, je ne veux point contrarier votre volonté. Mais, sans quitter complètement cette belle

multiple contusions. C'est une femme de Broc, Mme Delphine Barras, qui est le plus grièvement atteinte. Elle aurait une lésion au crâne et son état ne serait pas sans inspirer des inquiétudes.

M. François Niquille et le troisième voyageur, M. Bonaventure Villermazel, s'en tirent avec des contusions.

Pronostics des foires d'automne. — La récolte des regaines qui se fait abondante et dans d'excellentes conditions atténuera dans une bonne mesure le déchet éprouvé sur les foins. Somme toute, à ce point de vue, l'année sera moins mauvaise qu'on l'a crû d'abord et la situation de nos campagnards est bonne si nous la comparons à celle d'agriculteurs dont les prairies et les champs ont été ravagés par l'inondation, les vignes anéanties par le terrible mildiou. Sans doute, nous avons bien quelques déboires à supporter : la maladie des pommes de terre, la rareté de certains fruits la pénurie d'herbe à la montagne, etc. ; mais nous ne devons pas nous plaindre.

Certains indices font prévoir que nos foires d'automne seront bonnes. Le bétail qui, malgré les intempéries de la saison, se trouve fort bien à la montagne, sera très recherché aux foires prochaines.

Il nous revient de la Haute-Gruyère que nos marchands indigènes comme aussi du canton de Vaud, font déjà de nombreux achats. Les prix demeurent élevés. La foire de la mi août à Romont aussi a été importante quant aux transactions sur le bétail.

Ce sont là d'heureux pronostics à signaler.

Chalamala. — Du *Progrès* de Château-d'Oex :

Deux dimanches encore et *Chalamala* ne sera plus qu'un souvenir pour beaucoup, un regret pour plusieurs qui ne l'auront pas vu. On a critiqué cette pièce. C'est naturel. Et critiquer, aujourd'hui, est bon ton ; on a l'air, au moins, d'en savoir autant que qui que ce soit ; on se pose pour un savant et l'on trouve toujours quelque badaud qui vous applaudit.

Nous avons assisté à deux représentations de *Chalamala*. Nous ne voulons pas prétendre qu'il n'y ait ici et là quelque faiblesse. Mais à côté de cela que de beautés qui font tressaillir quiconque connaît un peu l'histoire de cette belle race en somme que furent les comtes de Gruyère. Ils étaient un peu viveurs connus, on l'était en ce temps là, mais combien braves et généreux. Et pour ceux qu'intéresse encore l'âge d'or des siècles passés, que ces scènes populaires sont vraies et vivantes ! Quel plaisir l'on ressent à revivre cette existence un peu insoucieuse mais franche d'alors et combien, malgré qu'il en semble autrement, ce troisième acte est dramatique dans sa simplicité !

D'aucuns le voudraient plus animé, plus bruyant sans doute. Mais, que peut-on attendre de vie et de gaieté de la part de deux pauvres exilés, jetés sur les lointains rivages de la Belgique, dans un vieux castel délabré, rebuté de tous ? C'est la fin, la désolante fin d'une famille qui périlite. Le dernier rejeton paie pour tous, tel Louis XVI quelques siècles plus tard.

Et c'est justement ce drame tristement vrai. Ce sont ces êtres, seuls au monde, qui donnent à cette pièce sa grande et tragique éloquence ; elle est de hier, cette grande leçon ; elle se présentera demain. L'homme reste toujours le même. Et *Chalamala*, espérons-le, se retrouvera toujours là, au moment décisif, pour le plus grand honneur du genre humain.

Nous ne pouvons que conseiller à ceux qui ne l'ont pas encore vu de

profiter, s'ils le peuvent, de la dernière occasion qui leur est offerte. Ils ne le regretteront pas s'ils savent voir et « comprendre ».

G.-B.

ÉTAT CIVIL DE BULLE

— Naissances. —

Marilley, Alexandre, fils de Jules, scieur, de Remaufens, et d'Aline née Duding. — Morand, Fernand-Paul, fils de Firmin, journalier, de Le Pâquier, et de Marie-Céline, née Stalder. — Pasquier, Maria-Augusta, fille de Louis, journalier, de Bulle et Maules, et d'Annette, née Grivet. — Genoud Repond, Louis-Joseph, fils de Paul, employé aux C. E. G., de Châtel-St-Denis, et de Céline, née Moret. — Buchs, Ernest-Alphonse, fils de Meinrad, agriculteur, de Bellegarde, et de Elisabeth, née Rauber. — Götschmann, Mélanie, Eugénie, fille d'Antonin, journalier, d'Ueberstorf, et de Amélie, née Perrin. — Pochon, Lucie-Maria Alexandrine, fille de Joseph, boulanger, de Dompièrre, et de Eugénie, née Thévenaz. — Levrat, Simone-Bertha, fille de Jules, marchand de bois, de Le Saugy, Esmont et Pont (Veveysse). — Broillet, Albert-Louis, fils de Jean-Baptiste, chauffeur aux C. F. F., de Ponthaux. — Crotti, Jean-Charles, fils de Eugène, négociant, de Bulle et Isone (Tessin). — Cosandey, André-Isidore, fils de François-Alfred, négociant, de Rossens. — Gremaud, Lucie-Fortunée, fille de Louis-Ernest, employé aux C. F. F., de Bulle et Echarlens, et de Annette-Léonie, née Ecoffey. — Schindler, Ernest-Adolphe, fils d'Eugène-Edouard, serrurier, de Rotherbach (Berne), et de Marie-Rose, née Seydoux. — Sudan, Berthe-Marie-Hortense, fille de Laurent-Julien, aubergiste, de Broc, et de Jeanne-Lucile, née Piccard. — Annen, François-Joseph, fils de Jules-Alfred, cocher, de Gessenay (Berne), et de Marie-Madeleine, née Pittet, de La Joux et Le Crêt.

— Décès. —

Moulet, Marie-Louise-Emma, fille de François-Xavier, agriculteur, d'Avry-dev-Pont et Lovens, 1 année. — Gremion, Georges-Antonin, fils d'Isidore, de Neirivue, née le 31 mars 1910.

— Mariages. —

Rétornaz, Oscar-Jules-François, commis postal, de Broc et Châtel-sous-Montsalvens et Gollay, Mathilde-Bertha, de Le Chenit, domiciliée à Lucens (Vaud).

†
Madame Judith MORA, à Bolzano (Italie), et ses enfants à Bulle et Bolzano ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur François Mora

leur cher époux et père, décédé à Bolzano, le 22 août 1910, à l'âge de 74 ans.

R. I. P.

AVIS

La mise du mobilier et divers, fixée au 25 courant, est renvoyée au **jeudi 1^{er} septembre, à 9 heures, au bout de la Promenade.**

Jeune garçon

sérieux et actif trouverait place comme garçon de laboratoire, à la **Pharmacie GAVIN.**

CH. DEMIERRE

MÉDECIN-DENTISTE

absent jusqu'au **28 Août**

A vendre

faute d'emploi, **2 grandes tables, 1 po-tager, 1 bahut et 2 banques de magasin.**

S'adresser **maison Jonneret**, Grand-rue, 55.

A louer :

un logement de 3 chambres et cuisine chez **Edouard Bochy, à Villarvolard.**

Entrée de suite. 1268

On demande

de suite une apprentie repasseuse, chez **Mme Gremoud**, maison Dunand, maréchal, Bulle. 1269

!!! La Société coopérative de consommation, Broc !!!

recommande



Café Suisse aux céréales

comme le seul remplaçant parfaitement et avec grande économie le café colonial.

Ne pas confondre avec des produits similaires déjà existants

comme Café au Malt, etc.

S'achète en paquets de 1/2 livre à 50 cent. avec l'arôme spécial du Mocca et en paquets de 1 livre à 75 cts. avec l'arôme d'un café doux.

N.-B. — Celui qui est habitué au café très fort, mais qui, pour cause de santé, doit s'abstenir du café colonial pur, mêle ce dernier avec „SANIN“ dans la proportion de 1/4 Café colonial prima et 3/4 „SANIN“. On obtient de la sorte une excellente boisson.

1243

Persil
lave le linge rapidement, sans fatigue, à bon marché, et le conserve merveilleusement!
Seuls fabricants:
Henkel & Co., Düsseldorf.
Connus au monde entier depuis 34 ans par leur

Soude à blanchir Henkel
Dépôt général: Albert Blum, G. Bâle.

CHOCOLAT
à l'AVOINE

5 cts La Pochette

KOHLER

Déjeuner instantané à la portée de toutes les bourses

Grande salle de l'Hôtel Moderne, Bulle.

Bureau 8 heures

Dimanche 28 août 1910

Rideau 8 1/2 heures

GRAND CONCERT

donné par

Monsieur Keiper, professeur de violoncelle, à Genève; Monsieur Fricker, professeur de piano au Conservatoire de Genève; Monsieur Daniel (Chalamala); Monsieur Denizot (Baron de Beaufort).

Voir programme

PRIX DES PLACES: Premières numérotées, fr. 1.50; Secondes, fr. 1.—.

Les places numérotées peuvent être retenues dès jeudi au Magasin de musique (bureau de «Chalamala») Avenue de la Gare, Bulle.

Hôtel-pension "Alpenrose", sur le Bruchberg

Le lieu d'excursion le plus attrayant pour les visiteurs de la Gruyère à pied, en voiture ou en automobile est incontestablement

Le Bruchberg, 1510 m. d'altitude, à 7 km. de Bellegarde.

Vue splendide sur les Basses Alpes et les glaciers, comme sur toute la vallée du Simmenthal. Bonne cuisine, Vins de 1^{re} qualité, service soigné. Spécialité: Truites vivantes. Se recommande, J. WITTEK, aubergiste.

Poissons. — Volaille de Bresse.

Produits du Midi et d'Italie.

J. DONDERI

rue de la Sionge BULLE Rue de la Sionge.

Conserves alimentaires. Pâtes et Riz d'Italie.

Fruits secs et Biscuits.

Téléphone chez M. Baumann, voiturier.

ALCOOL
MENTHE ET CAMOMILLES
GOLLIEZ

remède de famille par excellence contre les indigestions, maux de ventre, étourdissements, etc. (36 ans de succès.)

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 1 fr. et 2 fr.

Dépôt général: PHARMACIE GOLLIEZ Morat.

CHALAMALA

Dimanche 28 Août

Représentation supplémentaire.

On demande

pour septembre une jeune fille sérieuse, au courant d'une bonne cuisine simple et des travaux du ménage.

S'adresser à Haasenstern et Vogler, sous H 1311 B.

A louer

pour le 1^{er} septembre, 3 logements près du Tirage. S'adresser à Louis Genoud, Cercle catholique, Bulle.

Il reste encore

à vendre

quelques objets mobiliers, vases de caves, etc.
HOTEL-DE-VILLE, BULLE

Mises de bois

La Commune de montagne de Bruch & Unteregberg vendra en mises publiques, samedi 27 août prochain, de 1 heure à 3 heures, à l'auberge Alpenrose sur le Bruchberg, 13 sapins du Bruchberg et 64 sapins du Unteregberg.

Les conditions de vente seront indiquées avant les mises.

Weissenbach, le 16 août 1910.
1259 Par ordre: Ad. Gerber.

La maison soussignée demande pour la gérance de sa succursale, de Bulle, une

DAME

connaissant bien la branche épicerie. Bonnes références et caution en argent exigées. Adresser les offres par écrit en joignant certificats et références à MM. Petitpierre et Cie, à Neuchâtel.

Chambre meublée

à louer pour ouvrier. S'adresser Poterie Messerli, Grand-rue, Bulle. 1242

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat

Demande toujours bons vachers et fromagers (bons gages). Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b., Genève.

La Fabrique de chocolat Cailler, à Broc

engage constamment des jeunes filles.

S'y adresser.

ETERNIT

LES USINES ETERNIT à Magerit (Gare)

Dépôt des Jumelles à prismes Zeiss, grossissement 6, 8 et 12 fois. Essai à volonté.

Beau choix de jumelles de théâtre. Jumelles de campagne depuis fr. 10 15, 18, 20, 25, etc.

Baromètres. Thermomètres.

Lunettes et pince-nez.

L. DELABAYS, opticien

BULLE

A VENDRE

dans la Gruyère, joli domaine de 20 poses environ.

S'adresser par écrit à Haasenstern et Vogler, sous H 1337B.

A louer

une jolie chambre meublée. S'adresser à Alfred Desbiolles, horloger, Bulle.

Perdu:

dimanche, à Grayères ou Bulle, broche composée trois pièces or. Renvoyer contre récompense Martin, Rédaction «Journal Genève».